

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 18  
Conseillers présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 1  
Affiché le 30 mars 2023

**Conseil municipal du 28 MARS 2023**

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Etaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michelle, Mme JOST Anne, M. KRENCKER Julien, M. LUX Pierre M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. REYMUND Antoine, Mme ROHFRI TSCH Anne-Marie, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents : Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme ROHFRI TSCH Anne-Marie  
Secrétaire de séance : M. LUX Pierre

**13. OBJET : RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE – CHOIX DE DESTINATION DU PRODUIT DE LA CHASSE ET MODE DE CONSULTATION DES PROPRIETAIRES – DESIGNATION MEMBRES 4C**

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

**Vu** les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- Souhaite récupérer le produit de la chasse pour le reverser aux associations foncières des villages
- Décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,
- Décide de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.
- Désigne M. Jean-Claude Lasthaus maire, président de la 4C, et Mme Anne-Marie Rohfritsch et M. Freddy Bohr en qualité de représentant de la commune et décide que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance

Pierre LUX